

Pourquoi la CFE-CGC n'a pas signé le 2^e avenant de prolongation de l'APLD-R ...

Un engagement initial que nous avons soutenu.

La CFE-CGC a signé :

- L'accord initial d'APLD-R, applicable de juillet à décembre 2025,
- Le premier avenant de prolongation couvrant la période de janvier à juin 2026,

En revanche, nous avons fait le choix de ne pas signer le 2^e avenant qui vise à prolonger le dispositif de juillet à décembre 2026 (4^e avenant en tenant compte de tous les avenants mis en signature).

Une décision réfléchie, pas un refus de principe.

Notre position ne constitue pas un rejet de l'APLD-R par principe.

Nous avons soutenu ce dispositif lorsqu'il devait permettre de préserver l'emploi et les compétences des salariés. Aujourd'hui, force est de constater que les garanties attendues ne sont pas au rendez-vous.

Des licenciements qui se poursuivent.

L'APLD-R avait pour objectif de protéger l'emploi (pas de licenciement économique).

Pourtant, des licenciements continuent d'être engagés, y compris concernant des salariés ayant bénéficié du dispositif. Dans ces conditions, il nous est difficile de considérer qu'une nouvelle prolongation apporte une protection réelle et durable de l'emploi.

Des engagements de formation insuffisants.

Le développement des compétences constituait un pilier important de l'accord.

Or, les actions de formation mises en œuvre n'ont pas atteint le niveau attendu pour permettre aux salariés de renforcer efficacement leur employabilité et de préparer leur avenir professionnel.

Une pression toujours forte sur les salariés.



Nous constatons également que la pression exercée sur les salariés en intermission demeure importante.

La mise en œuvre de mobilité conduit certains salariés à devoir accepter des missions éloignées de leur domicile, parfois sans prise en compte suffisante de leur situation personnelle.

Le refus de mission peut ensuite entraîner une procédure de licenciement.

Des garanties insuffisantes pour prolonger le dispositif.

Cette situation s'inscrit dans un contexte déjà difficile :

- Incertitudes sur l'avenir,
- Mobilités contraintes,
- Pression accrue sur les équipes.

Pour la CFE-CGC, une nouvelle prolongation de l'APLD-R ne pouvait être envisagée sans garanties concrètes, vérifiables et réellement protectrices pour les salariés.

Un choix cohérent avec nos engagements.

Notre décision est cohérente avec les valeurs que nous défendons au quotidien :

- ✓ Défendre l'emploi
- ✓ Préserver les compétences
- ✓ Protéger les conditions de travail
- ✓ Faire reconnaître les efforts demandés aux salariés

La CFE-CGC continuera à porter ces exigences dans les échanges avec la direction et à défendre les intérêts de l'ensemble des salariés.